

## AVIS PUBLIC ENTREE EN VIGUEUR

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 23-656**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **16 octobre 2023**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 23-656** permettant la délivrance d'un permis de construction de cinq résidences multifamiliales isolées, comportant un total de 84 logements, réparti en 69 logements de 5 ½ pièces et 15 logements de 4 ½ pièces, situées aux 5105-5145, rue Charles-L'Heureux et 16735-16805, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 491), dans la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24, étant érigées sur un même terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale pour un usage résidentiel.

Cette résolution est entrée en vigueur le 25 octobre 2023, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 7 novembre 2023.

Crystel Poirier, LL.L, OMA

Greffière